

# KAYSER & LENERT

## AVOCATS À LA COUR

ETUDE KAYSER & LENERT • 25, RUE PIERRE FEDERSPIEL • L-1512 LUXEMBOURG

**M. Romain DICKEN**

4, rue Schnutzegaas  
L-5687 Dalheim

PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC A.R.  
ET COPIE LIBRE

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

### MISE EN DEMEURE DE CESSER ET DE S'ABSTENIR

V. réf.:

N. réf.: **612101040115.L04**

Monsieur,

J'ai l'honneur de revenir vers vous dans le cadre d'un litige qui vous oppose à l'association sans but lucratif « Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux », établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F 3.797, représentée par son comité directeur actuellement en fonction.

Je fais suite à mes courriers recommandés avec accusé de réception datés aux 10 et 27 avril 2015.

Il m'a été rapporté à ce jour, pièces à l'appui, que tous échanges de correspondance relatifs au différend qui vous oppose, autant en nom personnel qu'en votre fonction de membre de l'association sans but lucratif « Kukkiwon Bettembourg », avec siège social à « Bettembourg, Centre Sportif », de fait inconnue à cette adresse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F 8.929, à la « Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux », ont été publiés sur le site internet <http://www.kukkiwon.lu> <sup>(1)</sup> sans l'accord ni même consultation de leur auteur.

Il résulte des recherches auprès du site <http://www.dns.lu> que vous êtes le détenteur et contact administratif du prédit site internet en nom personnel.

Les mises en demeure vous adressées par voie de correspondances des 10 avril 2015 et 27 avril 2015 n'ont pas été destinées à la distribution publique par voie d'internet. Elles sont d'ordre purement privé et ne recouvrent aucun intérêt public. Il s'agit de correspondances dont la publication n'est pas susceptible d'être protégée par la liberté d'expression.

Autant l'association sans but lucratif « Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux » que le soussigné, agissant en sa qualité professionnelle, vous mettent dès lors formellement en demeure de

<sup>(1)</sup> Adresse exacte : <http://www.kukkiwon.lu/category/no-comment/> - Consultation au 2 juillet 2015 vers 16.00 heures.

procéder à la suppression des correspondances du soussigné datées au 10 et 27 avril 2015 et de prendre toutes les mesures en votre pouvoir en vue de faire en sorte que ces courriers ne figurent plus sur internet avant le 16 juillet 2015 à 12.00 heures (midi), faute de quoi les soussignés procéderont par voie judiciaire. Tous droits d'agir autant au civil qu'au pénal sont réservés.

Il est précisé qu'autant l'association sans but lucratif « Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux » que le soussigné se réservent tous droits quelconques à votre encontre s'il apparaissait que les courriers non publics ci-avant mentionnés étaient plus amplement distribués par une quelconque voie.

À toutes fins, précision est donnée que la présente constitue une mise en demeure adressée personnellement à Monsieur Romain DICKEN. Il s'agit d'un document non destiné ni à la publication, ni à la distribution par aucune voie. Il est précisé la présente ne concerne pas directement l'association sans but lucratif « Kukkiwon Bettembourg », de sorte qu'il ne saurait d'ores-et-déjà aucunement être question de procéder à sa publication en vue de lancer un débat informatif pour les membres de la prédite association.

La présente est faite sans préjudice et sans reconnaissance préjudiciable aucune. Tous droits sont réservés.

Jé vous prie, Monsieur, d'agrèer l'expression de mes sentiments distingués.

Laurent Benert